



Un tribunal américain doit se prononcer sur la complicité de Joe Biden dans le génocide de Gaza

Washington a rejeté diverses résolutions appelant au cessez-le-feu à Gaza tout en livrant bombes, missiles & obus à Israël, & mobilise aussi sa marine pour frapper le Yémen, soutien des Palestiniens.

Par [Al Mayadeen](#)

Mondialisation.ca, 27 janvier 2024

almayadeen.net 26 janvier 2024

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et](#)

[Justice](#)

Analyses: [LA PALESTINE](#)

L'audience prévue dans le cadre d'une affaire accusant le président américain Joe Biden, le secrétaire d'État américain Antony Blinken et le secrétaire à la défense américain Lloyd Austin de complicité dans le génocide israélien contre les Palestiniens de la bande de Gaza commencera vendredi.

Un tribunal fédéral américain d'Oakland, en Californie, procédera à l'audience le 26 janvier 2024, juste après que [la Cour internationale de justice \(CIJ\) a ordonné](#) à Israël de se conformer à plusieurs mesures, y compris de cesser les opérations militaires qui participent d'un génocide.

Plusieurs groupes palestiniens de défense des droits de l'homme et des particuliers ont déposé le dossier avec l'aide de l'organisation à but non lucratif *Center for Constitutional Rights* (Centre pour les droits constitutionnels). L'affaire, *Defense for Children International - Palestine v. Biden*, vise à mettre un terme à l'aide et au soutien apportés par les États-Unis à la guerre menée par Israël contre la bande de Gaza, qui a coûté aux plaignants la vie de membres de leur famille.

“Nous avons perdu tant de proches, mais beaucoup d'autres vivent encore, et nous leur devons de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour arrêter ce génocide”,

a déclaré Mohammad Herzallah, un plaignant qui a de la famille à Gaza, cité par le Times.

Les plaignants comme Mohammad espèrent que l'affaire contribuera à mettre fin au génocide israélien dans la bande de Gaza.

L'administration Biden cherche à mettre un terme à l'affaire

Malgré la pression intérieure qui s'accumule contre ces actions, l'administration Biden cherche à rejeter l'affaire déposée devant la cour fédérale américaine, selon le Times.

Les hauts fonctionnaires américains impliqués dans l'affaire soutiennent que le procès soulève des questions politiques de fond. Ils affirment que les plaignants demandent

l'intervention de la Cour pour superviser des décisions de politique étrangère et de Sécurité nationale prises par l'Exécutif du pays. Les défenseurs affirment que ces questions sont essentiellement de nature politique, puisqu'elles impliquent que le tribunal supervise le jugement de l'exécutif en matière de politique étrangère et de Sécurité nationale, argument qui a fait échouer de nombreuses affaires similaires.

En outre, le gouvernement américain soutient que les plaignants ne sont pas compétents pour déposer une plainte concernant la violation par le fonctionnaire américain de la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, affirmant que la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide ne *"donne pas droit d'action pour un particulier"*.

Résultats possibles de l'audience de vendredi

En revanche, si l'accusation a gain de cause lors de l'audience d'hier, le tribunal fédéral américain émettra une injonction préliminaire qui obligera le gouvernement des États-Unis à *"prendre toutes les mesures en son pouvoir pour empêcher Israël de commettre un génocide"*.

Le fondement juridique de l'affaire repose en partie sur la Convention sur le génocide de 1948, un traité signé par les États-Unis, 151 autres États dont l'entité israélienne. La convention oblige les signataires à s'abstenir de commettre un génocide, ainsi qu'à punir et à prévenir de tels actes. Les États-Unis ont ratifié le traité et sont donc tenus de le respecter.

Des responsables américains, dont John Kirby, coordinateur des communications stratégiques du Conseil national de sécurité, ont déjà rejeté les allégations de génocide contre Israël, les jugeant *"infondées"* lors d'une conférence de presse le 11 janvier.

Ils affirment également que les plaignants n'ont pas suffisamment démontré l'existence de lien direct entre les préjudices présumés et le soutien des États-Unis à Israël, bien que les États-Unis aient été le principal fournisseur de bombes, de missiles et d'obus aux forces d'occupation israéliennes.

Le soutien indéfectible à Israël entache la réputation des États-Unis

Les conséquences de l'aide militaire et politique *"indéfectible"* de l'administration Biden à l'occupation israélienne commencent à faire surface à la suite de la récente décision de la CIJ. Cet arrêt a mis en lumière plusieurs obstacles et pièges potentiels auxquels les États-Unis et d'autres bailleurs de fonds pourraient être confrontés en soutenant les actes de génocide israéliens.

Cependant, l'administration de Joe Biden n'a pas reconnu [la nature génocidaire des multiples crimes israéliens](#) dans la bande de Gaza, pendant 112 jours, et s'est contentée de demander à l'occupation israélienne de faire mieux et de tuer moins de civils. Les représentants américains au Conseil national de sécurité des Nations unies ont également [rejeté de nombreuses résolutions appelant à un cessez-le-feu](#) dans la bande de Gaza, en utilisant leur droit de veto. Les États-Unis ont également mobilisé leur marine et leurs capacités militaires pour frapper le Yémen après que ce pays a lancé une campagne militaire en soutien au peuple palestinien.

Image en vedette : Capture d'écran. Des manifestants en soutien à la Palestine organisent une marche contre le rôle de l'administration Biden dans la facilitation de la guerre israélienne contre Gaza, le vendredi 24 novembre 2023, à Los Angeles, Californie, États-Unis. (AP)

Article original en anglais : [US court to listen to case on Biden's complicity in Gaza genocide](#), Al-Mayadeen, le 26 janvier 2024

Traduction : [Spirit of Free Speech](#)

La source originale de cet article est [almayadeen.net](#)

Copyright © [Al Mayadeen](#), [almayadeen.net](#), 2024

Articles Par : [Al Mayadeen](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca